

Comité externe d'examen des griefs militaires



2014-2015

**Rapport sur les plans et les
priorités**

[l'original a été signé par]

L'honorable Robert Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la défense nationale

No. de catalogue : DG2-4/2014F
ISSN 2292-4361

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Défense nationale, 2014

BUDGET DES DÉPENSES 2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères: Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leurs RPP respectifs.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le [site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor](#).ⁱ

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février (voir la section Définitions). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes - des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - [Rapport 15ⁱⁱ](#)) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - [Rapport 7ⁱⁱⁱ](#)) en 2012 - à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programmes au sein des RPP et des RMR, afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

Des changements spécifiques comprennent :

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.
- D'autres efforts visaient à rendre le rapport plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections:

Section I: Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes, les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé «Faits saillants de la planification». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III: Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État, et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le Ministre des finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs Programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépense prévue

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Dépenses budgétaires Vs. Non-budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non-budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a [quatre secteurs de dépenses](#)^{iv} (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple: les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du président	1
Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil organisationnel	3
Contexte organisationnel.....	4
Raison d'être	4
Responsabilités	4
Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP).....	4
Priorités organisationnelles	5
Analyses des risques.....	7
Dépenses prévues	9
Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère.....	11
Budget des dépenses par crédits votés.....	11
Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).....	12
Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique	13
Résultat stratégique: <i>Le Chef d'état-major de la défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.</i>	13
Programme 1.1: <i>L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.</i>	14
Services internes	16
Section III: Renseignements supplémentaires	19
État des résultats prospectif	19
Rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations.....	20
Section IV: Coordonnées de l'organisation	21
Notes de fin de document	21

Message du président

En tant que président du Comité externe d'examen des griefs militaires, anciennement connu sous le nom de Comité des griefs des Forces canadiennes, j'ai le plaisir de vous présenter notre Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.

En 2014-2015, le Comité continuera de mettre en œuvre des mesures en réponse à sa première priorité qui consiste à « assurer une productivité et une excellence optimales ». Ces mesures visent à maintenir la capacité du Comité à examiner sans délai les cas qui lui sont renvoyés, tout en continuant à améliorer la qualité de ses conclusions et recommandations, et ce quel que soit le nombre ou la nature de ces renvois.



Le Comité continuera également de partager avec les hauts responsables et les décideurs des Forces armées canadiennes ses points de vue concernant les questions qui attirent son attention lors de l'examen des griefs. Cela se fera par l'entremise de publications, de visites de bases et de réunions avec nos partenaires. Nos efforts de communications seront constamment revus et ajustés en fonction des commentaires que nous recevrons des divers intervenants.

Le Comité continuera d'être engagé dans les efforts déployés dans l'ensemble du gouvernement pour augmenter l'efficacité et réduire les coûts. Nos plans dans ce domaine incluent un alignement total avec les systèmes d'opérations et les pratiques du gouvernement. Plus particulièrement, le Comité achèvera la mise en place de la nouvelle directive sur la gestion du rendement pour tous ses employés. Nous continuerons également de mobiliser les membres de notre personnel autour de l'initiative Objectif 2020 afin que leurs voix soient entendues dans ce dialogue à grande échelle sur l'avenir de la fonction publique, un dialogue sans précédent auquel l'ensemble des fonctionnaires sont invités à participer.

J'attends impatiemment d'entamer une nouvelle année de succès. J'ai pleinement confiance en la capacité du Comité de réaliser ses plans et d'agir selon ses priorités, grâce au dévouement et au professionnalisme de ses employés.

Bruno Hamel
Président

Section I: Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre: Robert Nicholson, C.P., c.r., député

Administrateur général: Bruno Hamel, président

Portefeuille ministériel: Défense nationale

Année de création: 2000

Principales autorités législatives: [*Loi sur la Défense nationale*, L.R.C., 1985, ch. N-5^v](#)

Autre : [À propos du Comité^{vi}](#)

Mandat

Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un tribunal administratif indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale.

Le Comité externe d'examen des griefs militaires examine les griefs militaires qui lui sont référés, conformément à l'article 29 de la *Loi sur la défense nationale*, et rend des conclusions et recommandations au chef d'état-major de la Défense et au membre des Forces armées canadiennes qui a soumis le grief.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité ou CEEGM), anciennement le Comité des griefs des Forces canadiennes¹, a pour raison d'être d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* (LDN) prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief.

L'importance de ce droit ne peut être minimisée car, à quelques exceptions près, il s'agit là de la seule procédure formelle de plainte disponible pour les membres des Forces armées canadiennes.

Responsabilités

Le Comité examine les griefs des militaires qui lui sont renvoyés et formule des conclusions et recommandations (C et R) à l'intention du Chef d'état-major de la Défense (CEMD) et de l'officier ou du militaire du rang qui a déposé le grief.

Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le Comité doit également agir avec célérité et sans formalisme.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

- 1 **Résultat Stratégique:** Le Chef d'état-major de la défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.

- 1.1 **Programme:** L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.

- Services internes**

¹ Le nom du Comité des griefs des Forces canadiennes a été modifié conformément à la *Loi modifiant la Loi sur la Défense nationale et d'autres lois en conséquence*, L.C. 2013, c. 24, art. 11(1).

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ²	Programme
N° 1 Assurer une productivité et une excellence optimales.	Priorité permanente	L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? Pour garantir que les Conclusions et Recommandations (C et R) du Comité sont de qualité supérieure et émises en temps opportun, ce qui contribue à l'équité du processus des griefs et à son efficacité. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? • Mettre en œuvre les exigences de la nouvelle <i>Directive sur la gestion du rendement</i> : mettre au point, gérer et surveiller les attentes de productivité et de rendement des employés. • Gérer et surveiller les délais de production interne. • Effectuer des évaluations régulières des processus d'examen interne du Comité et mettre à jour les prévisions en matière de charge de travail. • Formuler des C et R de qualité supérieure : Analyser les décisions de l'Autorité de dernière instance (ADI), ainsi que celles de la Cour fédérale. • Mener des sondages auprès des intervenants externes et mesurer l'impact des travaux du Comité.		

² Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Si un autre type de priorité propre au ministère est présenté, il faut en expliquer la signification.

Priorité	Type	Programme
N° 2 Communiquer le rôle, les activités et les préoccupations du Comité.	Priorité permanente	L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? Pour s'assurer que les divers intervenants comprennent mieux le rôle et les activités du Comité et pour faire connaître la perspective du Comité sur des questions qui retiennent son attention durant l'examen des griefs. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? - Faire connaître le rôle, les activités et les préoccupations du Comité au moyen de visites de bases et de publications. - Publier des sommaires des cas examinés ainsi que les recommandations faites à l'Autorité de dernière instance (ADI) sur les questions de nature systémique. - Mener des sondages auprès d'audiences ciblées et évaluer leur degré de sensibilisation et de compréhension du rôle et des activités du Comité.		

Priorité	Type	Programme
N° 3 Faire preuve de leadership et maintenir l'efficacité de la gestion du Comité	Priorité permanente	L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.
Description		
Pourquoi est-ce une priorité? Pour atteindre les priorités pangouvernementales de gestion et de responsabilisation grâce à l'excellence en gestion et un contrôle interne sain. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? - Assurer la bonne gestion des ressources en réalisant des économies et en réduisant les coûts. - Uniformiser les processus et systèmes opérationnels conformément aux initiatives pangouvernementales. - Assurer un milieu de travail sain et productif où les employés sont motivés et peuvent se perfectionner sur le plan professionnel. - Objectif 2020 : Continuer à mobiliser les employés autour d'Objectif 2020 et examiner/mettre en œuvre les suggestions qui en résultent.		

Analyses des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Risque N° 1 – Crédibilité du Comité.	- Assurer la qualité du produit et le service rapide. - Mettre en œuvre une stratégie de communications.	L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.
Risque N° 2 – Fluctuations importantes du volume de griefs reçus.	- Suivre de près les prévisions en matière de charge de travail : - Planification intégrée des activités et des ressources humaines (PIARH). - Communiquer régulièrement avec les Forces armées canadiennes. - Mettre en place des stratégies de dotation appropriées. - Contrôler les finances et la charge de travail. - Réviser la procédure interne d'examen des griefs.	L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.
Risque N° 3 – Capacité et compétences des ressources humaines.	- Promouvoir un milieu de travail sain. - Mettre en place un plan de relève pour les positions clés. - Mettre au point une variété de mécanismes de dotation. - Fournir des opportunités de formation. - Mettre en place un processus d'apprentissage continu. - Améliorer les compétences en leadership de la gestion. - Surveiller la charge de travail. - Rétablir des attentes claires - Informar à l'avance le ministre de la Défense nationale des postes de membres du Comité à pourvoir.	L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.

Risque N° 1 – Il existe un risque que le Comité soit perçu comme n’ajoutant pas de valeur au processus des griefs des Forces armées canadiennes. Certains facteurs de risques incluent : la composition du Comité, la qualité de ses Conclusions et Recommandations (C et R) et la célérité avec laquelle il les émet. Ce risque a été évalué comme étant modéré. Pour atténuer ce risque, le Comité :

- assurera la qualité de son produit et la rapidité de sa production en suivant de près le processus interne d’examen des griefs et en surveillant les délais d’exécution; en offrant de la formation à son personnel et aux membres du Comité; en mettant en place des stratégies de dotation appropriées; en créant un milieu de travail sain et propice au maintien de personnel qualifié; et en mettant en place des processus de contrôle de la qualité.
- communiquera les résultats de ses travaux aux intervenants des Forces armées canadiennes et aux parlementaires; présentera des arguments efficaces et bien fondés concernant les restrictions budgétaires et exposera activement et dans divers contextes le point de vue du Comité.

Risque N° 2 – Le Comité risque de ne pas pouvoir s’adapter à des fluctuations importantes du volume des griefs à examiner. Le Comité n’a aucun contrôle sur le nombre de cas que les Forces armées canadiennes lui renvoient. Étant une micro organisation, la capacité du Comité à répondre à un flux soudain de griefs est limitée. Cela pourrait avoir comme conséquence que le Comité ne puisse pas respecter ses normes de production interne. Après évaluation, ce risque a été évalué comme étant modéré. Pour atténuer ce risque, le Comité :

- effectuera des évaluations régulières de ses processus d’examen interne des griefs afin d’identifier de nouvelles possibilités de rationalisation.
- maintiendra des communications régulières avec les Forces armées canadiennes afin de surveiller attentivement les prévisions en matière de charge de travail et de s’assurer que des stratégies de dotation appropriées sont en place.

Risque N° 3 – Le Comité risque de ne pas disposer de personnel nécessaire pour remplir son mandat. Un facteur de risque est que les membres du Comité sont nommés et leurs mandats renouvelés par le gouverneur en conseil (GC). Un autre facteur concerne la capacité du Comité à recruter et à maintenir en poste des employés qualifiés. L’efficacité du Comité est attribuable en grande partie à son effectif stable et informé. Cependant, tout comme d’autres micros organisations, la rétention du personnel constitue un défi puisque dans la plupart des cas, la taille des organismes limite les possibilités d’avancement à l’interne. Ce risque a été évalué comme étant modéré. Pour atténuer ce risque, le Comité :

- s’efforcera de promouvoir un environnement de travail sain et de fournir des possibilités de formation pour combler les besoins immédiats et futurs. De même, le Comité assurera le transfert des connaissances en mettant au point des leçons apprises, des procédures et

des manuels. Le Comité encouragera également la participation aux communautés de pratique à l'échelle du gouvernement, ainsi que les partenariats avec celles-ci.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues—En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
6 730 577	6 592 000	6 730 577	6 730 577

Ressources humaines (Équivalent temps plein—ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
46	46	46

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat Stratégique et le Programme (En dollars)

Résultat Stratégique, Programme et Services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-17
Résultat Stratégique: Le chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.							
L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.	4 000 698	3 847 015	3 989 000	4 711 404	4 614 000	4 711 404	4 711 404
Total partiel Résultat Stratégique	4 000 698	3 847 015	3 989 000	4 711 404	4 614 000	4 711 404	4 711 404
Total partiel Services internes	2 396 313	2 003 221	1 843 000	2 019 173	1 978 000	2 019 173	2 019 173
Total	6 397 011	5 850 236	5 832 000	6 730 577	6 592 000	6 730 577	6 730 577

Le Comité externe d'examen des griefs militaires estime ses dépenses budgétaires à 6 592 000 \$. Les dépenses du Comité sont approximativement au même niveau que les années précédentes.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par [Secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental](#)
(En dollars)

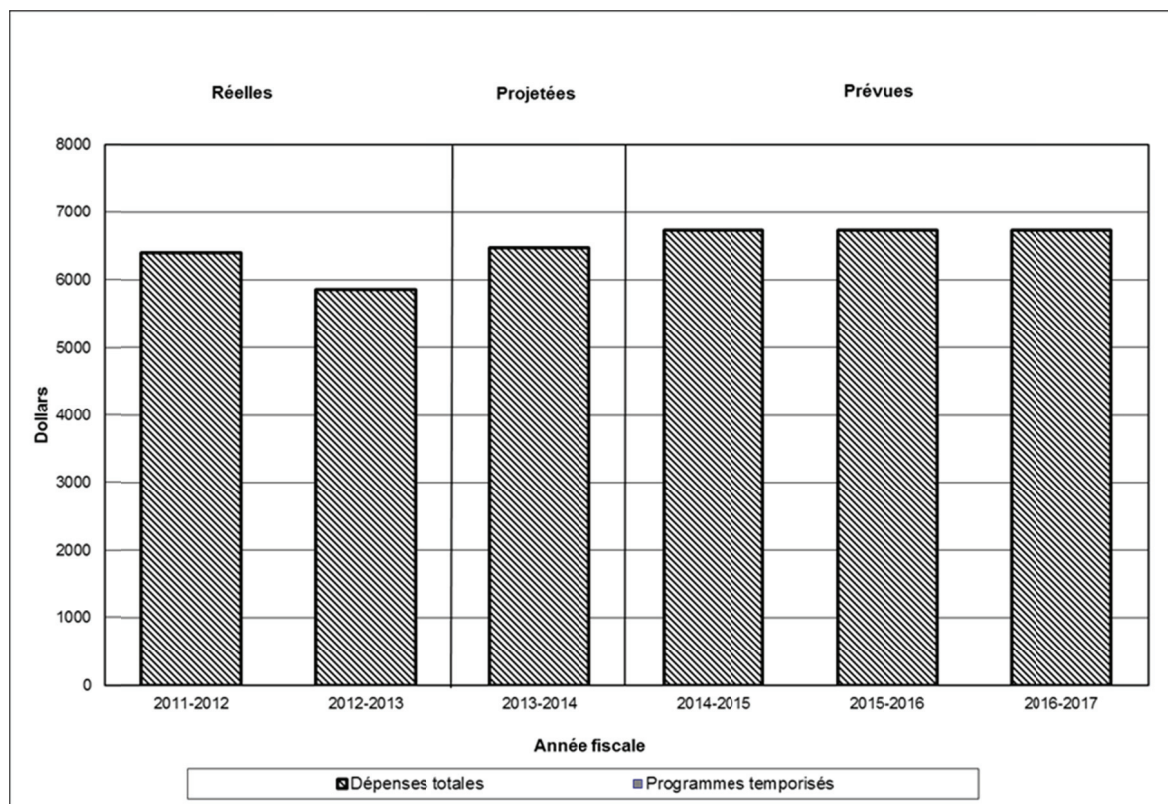
Résultat Stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 Le chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.	1.1 L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	4 614 000

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (En dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires gouvernementales	6 592 000

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



Le niveau de dépenses du Comité devrait demeurer stable au cours des années à venir.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du Comité externe d'examen des griefs militaires, prière de consulter le [Budget principal des dépenses 2014-2015](#).^{vii}

Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le Comité externe d'examen des griefs militaires s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique: *Le Chef d'état-major de la défense et les membres des Forces canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.*

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Pourcentage de clients qui sont satisfaits quant à la capacité du Comité d'améliorer la gestion des affaires des Forces armées canadiennes (FAC) par l'entremise de ses Conclusions et Recommandations (C et R) et des outils d'information qu'il produit.	75% des intervenants sont satisfaits.	04/2016
Tendance relative au pourcentage des plaignants sondés qui sont satisfaits de l'impartialité, de l'équité et de la transparence du processus.	70% des plaignants sont satisfaits.	04/2015
Pourcentage de recommandations systémiques acceptées par le Chef d'état-major de la Défense (CEMD).	75% des recommandations systémiques sont acceptées.	04/2015
Pourcentage des cas qui ont été traités conformément aux normes établies par le Comité en matière de délai.	Les normes établies sont respectées dans 75% des cas.	04/2015

Programme 1.1: *L'examen des griefs des membres des Forces canadiennes.*

Description: Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un tribunal indépendant qui examine les griefs militaires qui lui sont renvoyés conformément à l'article 29 de la *Loi sur la Défense nationale* qui prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans les affaires des Forces canadiennes a le droit de déposer un grief ; il s'agit, à quelques exceptions près, de la seule procédure formelle de plainte dont disposent les membres des Forces canadiennes.

Le Comité remet ses conclusions et ses recommandations au chef d'état-major de la Défense et au militaire qui a soumis le grief. Les conclusions et recommandations du Comité peuvent également faire état de problèmes touchant certaines politiques et de préoccupations d'ordre général. Dans la mesure où les circonstances et les considérations d'équité le permettent, le Comité procède à l'examen des griefs militaires sans formalisme et avec célérité.

Le Comité présente les résultats de ses activités dans son rapport annuel et dans diverses publications.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
4 711 404	4 614 000	4 711 404	4 711 404

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
32	32	32

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Résultat à moyen terme - Confiance accrue dans le processus de règlement des griefs et dans l'administration des affaires des Forces armées canadiennes (FAC).	Pourcentage des intervenants qui sont d'accord que l'examen externe fourni par le Comité contribue à l'équité dans le processus décisionnel.	75 % des intervenants sont d'accord.	04/2016
Résultat à court terme - Le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) est aidé dans sa prise de décisions concernant les griefs et est informé des problèmes systémiques.	Pourcentage des Conclusions et Recommandations (C et R) que le CEMD n'approuve pas en raison d'erreurs de droit ou de fait.	Moins de 10 % que le CEMD n'approuve pas, ou 1 % de tous les dossiers.	04/2015
Résultat à court terme - Les intervenants connaissent et comprennent mieux le processus des griefs, les règlements, les politiques et les lignes directrices affectant les membres des Forces armées canadiennes (FAC).	Pourcentage de rétroactions positives des intervenants externes concernant l'utilité des publications des sommaires de cas, recommandations systémiques et leçons apprises.	75 % des intervenants sont satisfaits de l'utilité.	04/2016

Faits saillants de la planification

Les efforts en lien avec ce programme aideront le Comité à respecter la priorité N° 1 : Assurer une productivité et une excellence optimales et la priorité N° 2 : Communiquer le rôle, les activités et les préoccupations du Comité, décrites à la section [Priorités organisationnelles](#). Dans ce contexte, le Comité gèrera aussi les risques liés à sa crédibilité et aux fluctuations importantes du volume de griefs reçus, comme indiqué dans la section [Analyse des risques](#). Pour soutenir ce programme, le Comité entreprendra les initiatives clés suivantes en 2014-15 :

- Surveiller activement sa charge de travail pour évaluer les niveaux de ressources à l'avenir. Le but de cette activité consiste à recueillir et analyser les données des indicateurs de rendement, évaluer le rendement par rapport aux objectifs fixés et rapporter cette information dans son Rapport annuel sur le rendement au Parlement. Les informations et les conclusions de l'évaluation serviront également à adapter son processus interne d'examen de griefs.

- Évaluer l'efficacité de ses activités de communications et continuer de mettre au point des outils visant à recueillir les commentaires des intervenants et des publics cibles.

Services internes

Description :

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (En dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2 019 173	1 978 000	2 019 173	2 019 173

Ressources humaines (ETP)

2014–2015	2015–2016	2016–2017
14	14	14

Faits saillants de la planification

Les efforts en lien avec ce programme aideront le Comité à respecter ses priorités, plus particulièrement la priorité N° 3 : Faire preuve de leadership et maintenir l'efficacité de la gestion du Comité, décrite à la section [Priorités organisationnelles](#). Dans ce contexte, le Comité gèrera aussi les risques liés à la capacité et compétences des ressources humaines, comme l'indique la section [Analyse des risques](#). Pour soutenir ce programme, le Comité entreprendra les initiatives clés suivantes en 2014-15 :

- Chercher des solutions de livraison de services internes efficaces et efficaces conformément aux orientations de l'ensemble du gouvernement.
- Aligner notre programme de gestion du rendement avec la nouvelle *Directive sur la gestion du rendement* incluant la nouvelle entente de rendement de la fonction publique.
- Renforcer les pratiques de gestion en s'appuyant sur le processus de planification intégré du Comité et en alignant son plan de ressources humaines avec les informations financières, les actifs et les ressources en information nécessaires pour remplir son mandat légal.

Section III: Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Comité externe d'examen des griefs militaires. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un [État des résultats prospectifs](#)^{viii} plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site web du Comité externe d'examen des griefs militaires.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (En dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	6 270 000	7 006 000	736 000
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	6 270 000	7 006 000	736 000

Les résultats estimatifs pour 2013-2014 sont moins élevés que 2014-2015 à cause d'économies prévues dans les dépenses d'opérations en 2013-2014.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [*Dépenses fiscales et évaluations*](#).^{ix} Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV: Coordonnées de l'organisation

Comité externe d'examen des griefs militaires

60, rue Queen, 10e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5Y7
Canada

Téléphone : 613-996-8529

Téléphone Protégé : 877-276-4193

Télécopieur : 613-996-6491

Télécopieur Protégé : 613-995-8129

ATS : 877-986-1666

Courriel : ceegm-mgerc@ceegm-mgerc.gc.ca

Web : <http://www.ceegm-mgerc.gc.ca>

Notes de fin de document

- i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>
- ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – Ministère de l'Industrie et Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F>.
- iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F>.
- iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- v. Loi sur la défense nationale (L.R.C. (1985), ch. N-5), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-5/page-8.html>.
- vi. À propos du Comité, <http://www.mgerc-ceegm.gc.ca/index-fra.html>
- vii. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp>.
- viii États financiers prospectifs, <http://mgerc-ceegm.gc.ca/rpt/rpp/index-fra.html>
- ix. Dépenses fiscales du Gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.